

**PROCÈS-VERBAL  
CONSEIL MUNICIPAL  
Séance du MARDI 29 OCTOBRE 2024**

L'an deux mil vingt-quatre, le 29 octobre à 20h00 le Conseil Municipal de Civrieux d'Azergues, régulièrement convoqué le 25/10/2024, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Pierre TEYSSIER, Maire.

Présents : Mme Marie-Pierre TEYSSIER, M. Loïc BOUCHARD, M. Pierre-Jean LIOBARD, Mme Françoise BRESSON, Mme Isabelle ADELIN, Brigitte BOURGEAY, Marie-Charlotte HÉRITIER, Mathieu DESBAT, M. Alain NODIN, M. Aymeric TEVISSIN, M. Olivier PASQUAL, Mme Nadine MICHON,

Absents excusés : M. Jean-Baptiste PAULIN (pouvoir donné à Mathieu DESBAT)  
Mme Sandrine VÉNÉRUSO (pouvoir donné à Loïc BOUCHARD)  
Mme Laëtizia PONGE (pouvoir donné à Isabelle ADELIN)  
M. Jérôme ÉCOCHARD (pouvoir donné à Marie-Pierre TEYSSIER)

**Nombre de conseillers en exercice : 16      présents : 12      votants : 16**

Secrétaire de séance : Nadine MICHON

Mme le Maire met au vote l'approbation du Procès-Verbal de la réunion du 17 septembre 2024. Après vote, ce procès-verbal est approuvé à **l'unanimité** et pourra être mis en ligne et à la disposition du public selon les nouvelles règles de diffusion des séances du conseil municipal.

Mme le Maire met en délibéré les points inscrits à l'ordre du jour :

**FINANCES COMMUNALES**

**① Décision modificative n°2 : augmentation du chapitre 12**

Mme le Maire rappelle que le conseil municipal peut apporter des modifications au budget jusqu'au terme de l'exercice auquel elles s'appliquent (art. L1612-1 du CGCT).

À ce titre, Mme Teyssier indique qu'il est nécessaire de prévoir un transfert de lignes budgétaires afin d'augmenter les crédits en section de fonctionnement (chapitre 12) de 25 000 € suites aux dépenses imprévues survenues au cours de cette année auxquelles la commune a dû faire face :

- Mise en Congé pour Grave Maladie d'un agent par le Comité Médical du CDG avec un effet rétroactif sur toute l'année 2024 ; ce qui implique un maintien de salaire sur toute l'année à ½ traitement et à fortiori d'assurer son remplacement.

Ces dépenses supplémentaires se montent à **11 800 €**. Le salaire de l'agent absent n'est pas couvert par l'assurance du CIGAC s'agissant d'un agent IRCANTEC (temps de travail inférieur à 28h hebdomadaire). Seuls les agents dont le temps de travail est = ou supérieur à 28h00 entrent dans le contrat du CIGAC.

- Prolongation de la période transitoire d'un agent en attente de son placement en RPI (Retraite pour Invalidité). Ce placement en RPI est acté par la caisse de retraite CNRACL et la décision prend du retard ; ce qui oblige la collectivité à maintenir le salaire de l'agent à ½ traitement jusqu'à son placement définitif en RPI. Le coût supplémentaire généré par ce décalage se monte à **5 900 €**.
- Prolongation d'un CDD service technique jusqu'en décembre 2024 : **7 300 €**

Afin d'augmenter la ligne budgétaire du chapitre 12 à hauteur de 25000 €, Mme le Maire propose qu'un transfert de crédit soit effectué depuis la section d'investissement et plus précisément sur l'opération « Église » ; ce projet nécessitant une étude plus poussée et un délai de réalisation reportée sur 2025.

Cette décision modificative fera l'objet d'un transfert de crédits de la section d'investissement sur la section de fonctionnement comme suit :

SECTION FONCTIONNEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Crédits	Chapitre	Article	Crédits
023		-25 000			
12	6411	25 000			
<i>Totaux</i>		0	<i>Totaux</i>		0
SECTION INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Chapitre	Article	Crédits	Chapitre	Article	Crédits
21	2135 (Opération 88) - Église	-25 000	021		-25 000
<i>Totaux</i>		-25 000	<i>Totaux</i>		-25 000

**Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.**

## **② Décision modificative n°3 : Régularisation comptable d'une avance versée sur le marché public de l'aménagement extérieur de la salle des sports**

La trésorerie de Villefranche s/s demande qu'une régularisation comptable (et non financière) soit effectuée concernant l'acompte versée à la société Chazal (9574.81€) relatif au marché de l'aménagement extérieur de la salle des sports.

En effet, cet acompte a effectivement été versé à la société Chazal en 04/2022 par un enregistrement comptable en « 238 : acompte ». Une régularisation comptable doit être faite afin de basculer cet acompte sur le compte d'immobilisation définitif « 212 » actant la complète réalisation de ce marché public.

S'agissant d'une opération d'ordre (sans mouvement financier), il est nécessaire de prévoir les mouvements suivants :

Il est donc proposé les mouvements comptables suivants :

- Diminution des recettes du 10226 (chapitre 10) pour 9574.81 €
- Augmentation des recettes au « 238 » (chapitre 041) pour 9574.81 €

Puis

- Diminution des dépenses du « 2135/ opération 88 » (chapitre 21) pour 9574.81 €
- Augmentation des dépenses du compte « 212 » (chapitre 041) pour 9574.81 €

***Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **③ Fixation de tarifs de location exceptionnelle pour la salle des fêtes et la Maison de l'Europe**

Mme le Maire informe l'assemblée de la demande de la sté Roc Eclerc portant sur la possibilité de louer la salle des fêtes (pour une capacité de 150 personnes environ) ou la maison de l'Europe (pour une capacité de 40/50 personnes) pour effectuer des funérailles civiles.

Mme le Maire émet un avis favorable à cette demande et précise qu'en cas de location déjà actée pour d'autres événements, la location ne sera pas donc pas acceptée.

Après débat, Mme le Maire propose de fixer la location de ces 2 salles pour un forfait d'1/2 journée au prix de :

- Salle des fêtes : 200 €
- Salle de l'Europe : 150 €

***Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **ASSAINISSEMENT**

### **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service d'Assainissement**

M. Loïc BOUCHARD, adjoint en charge de l'assainissement, expose qu'en application de l'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, la commune de Civrieux d'Azergues, compétente en matière de gestion du service d'assainissement collectif et non collectif, a établi les rapports annuels sur le prix et la qualité de ces services pour l'année 2023.

M. Bouchard commente les indicateurs financiers et techniques des rapports et informe l'assemblée sur le prix total de l'assainissement.

Il rappelle que la commune de Civrieux d'Azergues assure la compétence d'assainissement collectif (AC) « collecte des eaux usées » ainsi que celle relative à l'assainissement non collectif (ANC).

Ces 2 compétences sont déléguées à la sté SAUR par un contrat d'affermage reconduit jusqu'au 31/12/2033 suite au résultat de la procédure des marchés publics lancée en 2023. Ce contrat répartit les responsabilités de la manière suivante : la sté SAUR assure la gestion et la permanence du service, entretien et le bon fonctionnement des ouvrages et la commune, propriétaire des ouvrages, est chargée du renouvellement des canalisations et du génie civil.

M. Bouchard informe des données techniques et précise que les instances de l'état envisagent un transfert de la compétence assainissement vers un EPCI à compter de 2026. À ce jour, l'état n'a pas validé cette mesure mais, en amont, la CCBPD a mandaté la sté KPMG pour étudier l'impact de cet éventuel transfert de compétence sur l'ensemble du territoire.

Parallèlement, la commune a lancé une étude auprès de la sté Naldéo afin d'analyser le devenir de la station d'épuration de Civrieux d'Azergues qui arrive à saturation d'exploitation. En effet, cette station avait été construite sur la gestion maximale de 2000 habitants (1800 pour Civrieux d'Azergues et 200 pour Marcilly d'Azergues notamment pour la zone des îles). Ce quota sera atteint avec la perspective de la construction de l'OAP Charlieux ; c'est pourquoi il est nécessaire de connaître si les mesures à prendre pourraient être un agrandissement de la station ou bien la construction d'une nouvelle.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement se prononce sur la communication qui leur a été faite sur le RPQS 2023 d'assainissement.

***Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## URBANISME/VOIRIE

### ① Acquisition pour régularisation d'un alignement de voirie

M. Bouchard informe l'assemblée de la nécessité de procéder à la régularisation foncière le long de la route de Dommartin suivant le plan d'alignement établi en 1977.  
S'agissant d'une voirie départementale, cette régularisation d'alignement incombe au Département du Rhône et non à la commune. Cette délibération est donc sans objet.

**Cette délibération est donc annulée car sans objet.**

## AFFAIRES GÉNÉRALES

### ① Ouvertures dérogatoires des commerces les dimanches en 2025

**Vu** les avis des organisations syndicales d'employeurs et de salariés,  
**Vu** la loi n° 2015-990 du 6 août 2015 pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques,

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2212-1 et suivants,

**Vu** le code du travail, et notamment ses articles L 3132-26, L 3132-27 et R 3132-21,

**Considérant** que dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année suivante par le Maire,

**Considérant** que lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre.

**Considérant** les demandes suivantes :

NOM DE L'ENSEIGNE	DEMANDES FORMULÉES pour 2025
<b>LECLERC</b>	Les dimanches 30 nov + 07,14,21 et 28 décembre 2025 de 5h00 à 20h30 (amplitude importante du fait des équipes de travail)
<b>PICARD</b>	Les après-midis des dimanches 2025 (à partir de 13h car ouverture tous les dimanches matins) : 07 décembre 9h-19h30 (majoration 70%) 14 décembre de 9h à 19h (majoration 70%) 21 décembre de 9h à 19h30 (majoration 100%) Pour info : 28 décembre de 9h à 12h45 (majoration 100%)
<b>ALDI</b>	Demande non reçue à la rédaction de cette note
<b>CINELLE</b>	Les dimanches : 12 et 19 janvier 2025 29 juin 2025 06 juillet 2025 31 août 2025 30 nov + les 7, 14, 21 et 28 déc 2025 Seule la gérante sera présente à ces ouvertures
<b>AKAPARÉ</b>	Les dimanches : 14, 21, 28 décembre 2025 de 10h à 18h Seule la gérante et son associée seront présentes
<b>NESTOR ET SUZIE</b>	Les dimanches : 23 et 30 nov 2025 7, 14, 21 déc 2025 Seules les associées dirigeantes seront présentes

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal sont amenés à se prononcer sur l'avis à donner sur le projet d'ouvertures dominicales 2025 telles que présentées dans tableau ci-dessus.

***Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **② Communication du rapport d'activité de la CCBPD 2023**

Mme le Maire donne communication sur le rapport d'activités 2023 de la CCBPD :

Le budget annuel 2023 fait ressortir des dépenses globales de fonctionnement à hauteur de 22 600 K€ et des dépenses d'investissement à hauteur de 11 115 K€.

Les grands pôles de dépenses sont les suivants :

- Les dépenses concernant la voirie ont représenté 4 737 K€,
- + de 2 000 K€ pour la branche tourisme avec une très grande partie dédiée à l'espace Pierres Folles
- + 1 000 K€ pour le pôle Petite Enfance

Mme le Maire fait également un retour sur le pôle Mobilité dont elle a la délégation et informe que suite au diagnostic effectué par la CCBPD sur le territoire, les personnes interrogées ont classé leurs priorités en termes de mobilité comme suit :

- 1- Développement des transports en commun
- 2- Développement des pistes cyclables
- 3- Développement de l'intermodalité

De plus, une enquête sur la fréquentation de la ligne de TER Paray-le-Monial / Lyon a été menée et il apparaît qu'une augmentation notable d'utilisation serait constatée si la ligne proposait un trafic plus dense et régulier.

D'autre part, le renforcement des lignes de bus ont été acté notamment la ligne 118 entre Vaise et Villefranche (+ 5 trajets). 2 nouvelles lignes de bus ont été créées entre Villefranche et l'Arbresle (ligne 219) puis entre Villefranche et le Bois d'Oingt (ligne 219).

Par ailleurs un Plan Local de Mobilité a été lancé par la CCBPD en vue de décliner toutes les mobilités actives et solidaires (vélo, piéton, covoiturage, autopartage et Transport des Personnes Isolées) et des rencontres avec les habitants et les différents acteurs du territoire se tiennent actuellement pour récolter les propositions et besoins.

Les autres points de ce rapport présentent les pôles suivants :

- Économie : la CCBPD a obtenu la labellisation territoire d'industrie
- Voirie : de nombreux travaux ont été effectués et de nombreux chantiers restent à être lancés dans diverses communes
- Bâtiment : ce pôle constitue une partie importante du budget orienté vers la création ou rénovation de plusieurs crèches et gymnases ainsi que la création de l'extension des locaux de la CCBPD.
- Enfance : le conseil intercommunal des jeunes s'est tenu avec la 2<sup>ème</sup> édition du rallye vélo. Une journée à Paris est programmée en juin 2025 pour les enfants des Conseils Municipaux d'Enfants pour leur faire découvrir l'Assemblée Nationale ou le Sénat
- Environnement : déploiement des composteurs dans les communes

Ce document reste consultable en mairie et sur le site internet de la CCBPD.

Les membres du Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire sur le rapport 2023 du Président de la CCBPD doivent se prononcer sur la communication qui leur en a été faite.

***Après vote, cette délibération est adoptée à l'unanimité.***

## **AFFAIRES SCOLAIRES**

### **Proposition de convention avec l'association ALFA3A sur le temps périscolaire**

Mme le Maire rappelle à l'assemblée la demande légitime des parents d'élèves concernant la mise en place d'activités ludiques durant le temps périscolaire et souligne également les difficultés rencontrées depuis quelques années dans la gestion du personnel périscolaire pour couvrir les absences. C'est pourquoi une étude a été demandée auprès de l'association Alfa3A, spécialisée dans l'animation de la petite enfance, pour mettre en place une convention et proposer un service de qualité durant le temps périscolaire dans l'intérêt des enfants.

Cependant, du fait du délai très court entre notre demande d'étude et la réunion du conseil municipal de ce jour, Mme le Maire propose l'ajournement de ce point afin de le représenter lors d'une prochaine session courant 2025 pour obtenir des compléments d'information et des précisions d'ordre budgétaire.

Les élus doivent être invités à se prononcer sur cette demande d'ajournement.

***Après vote, cette demande d'ajournement est adoptée à l'unanimité.***

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

- L'enquête publique pour l'approbation du SCoT Beaujolais aura lieu sur le territoire de la CCBPD du 18 novembre au 19 décembre 2024. L'avis d'enquête publique ainsi que l'arrêté correspondant sont affichés à la porte de la mairie.  
Pour toutes questions ou remarques, les administrés pourront envoyer leurs demandes sur un registre dématérialisé ou bien venir rencontrer le commissaire enquêteur durant les permanences programmées comme suit sur notre secteur :
  - Mairie de Lozanne : le 06/12/2024 de 14h à 17h
  - Mairie d'Anse : le 12/12/2024 de 9h à 12h
  - Mairie de Val d'Oingt : le 17/12/2024 de 9h à 12h
- M. Bouchard donne les informations suivantes :
  - La réparation du mur chemin de Mandru est toujours en attente de devis suites aux sondages du sol réalisés par la CCBPD.
  - Un sens unique vient d'être déployer chemin du Marand et chemin de Palayer en vue d'apaiser l'utilisation conjointe de cette voirie entre les véhicules et les piétons. En phase de test, ce changement de sens sera complété par des



aménagements permettant de sécuriser davantage les trajets. Dans un premier temps, des marquages au sols seront effectués afin de laisser plus de place aux piétons.

- Une fête d'Halloween aura lieu en mairie le 31/10/2024 à partir de 17h au cours de laquelle les enfants sont conviés à venir chercher des bonbons. Un « bon » leur sera remis pour aller chercher une boisson auprès de l'association PEP'S qui organise à partir de 18h une soirée Halloween à la salle des fêtes.
- Mme Blandine BROCARD se rendra à l'école Maurice Gilardon début décembre pour rencontrer les élèves de CM1 et CM2 et leur expliquer le rôle des élus et des institutions.
- Mme MICHON fait part à l'assemblée de la prochaine élection des enfants au Conseil Municipal d'Enfant prévue le 08/11/2024.

**La séance est levée à 21h10**

Secrétaire de Séance  
Mme Nadine MICHON



Mme le Maire  
Mme Marie-Pierre TEYSSIER



